

## **La réforme des retraites réduit-elle le fossé entre générations ?**

Craignant d'être la dernière génération à fortement cotiser pour une faible retraite, connaissant un taux de chômage élevé et anticipant le poids d'une dette croissante, les jeunes actifs d'aujourd'hui ont de moins en moins confiance dans notre système de retraite. Face à la réforme envisagée par le gouvernement, deux préoccupations légitimes agitent les générations de jeunes actifs, la prise en compte de leurs nouveaux parcours professionnels et le retour à un système soutenable. Cette contribution est celle d'un jeune actif et d'un sénior actif, convaincus que la force des fils qui se tissent entre les générations est une garantie de la solidité de notre pacte social.

Cette réforme des retraites, prend-elle suffisamment en compte les nouveaux parcours professionnels des actifs, notamment des plus jeunes ?

Tout d'abord, la flexibilité croissante du travail faisant, les actifs changent bien plus fréquemment d'emplois tandis qu'ils connaissent un chômage intermittent. Ces « polypensionnés », c'est-à-dire ces assurés ayant cotisé à plusieurs régimes de base (déjà la moitié des assurés âgés de 40 ans), sont pénalisés par le système actuel compte tenu de l'absence de règles d'harmonisation entre les régimes. La réforme projetée ignore ce fait, alors que ces actifs seront de plus en plus nombreux.

Aussi, les femmes se trouvent clairement pénalisées du fait de carrières souvent interrompues par la naissance et l'éducation des enfants. La réforme actuelle ne prévoit aucune mesure pour réduire l'important écart entre les niveaux de retraites des femmes et des hommes. Au contraire, le recul de 65 à 67 ans de l'âge de la retraite sans pénalité les touchera tout particulièrement.

Restreignant le champ de la pénibilité aux personnes victimes d'une invalidité, la réforme passe à côté d'un élément essentiel si l'on considère que les jeunes aux métiers pénibles ne peuvent que ressentir une profonde injustice, dès lors qu'ils devront cotiser autant que leurs congénères malgré une durée prévisible de retraite bien raccourcie. C'est ici qu'il convient d'affirmer qu'il appartient à notre système de formation continue d'assurer à chacun des trajectoires professionnelles plurielles et ascendantes, sachant faire évoluer les carrières dans le sens d'une moindre pénibilité, et à notre système de santé au travail de réduire la pénibilité.

De plus, les seniors, qui devront prolonger leur carrière jusqu'à 62 ans, sont légitimement inquiets, car la France s'illustre par un des taux d'emploi de seniors les plus faibles d'Europe et par un taux de retour à l'emploi quasiment nul pour un chômeur de 55 ans. La réforme annoncée n'aura pour seul effet que d'allonger la durée de chômage des seniors, faute de politiques d'accompagnement. Les politiques dites de « vieillissement actif » dans les pays nordiques montrent qu'il est possible de favoriser l'emploi des seniors, à condition de mettre en œuvre des politiques d'incitation à la formation, de gestion des carrières et des compétences, de santé au travail et d'aménagement du temps de travail en faveur des seniors.

Cette réforme des retraites, donnera-t-elle confiance aux jeunes actifs dans le futur du système actuel ?

Malheureusement, la réponse est négative. Le déficit pour 2010 de 32 milliards d'euros, comblé par l'Etat, sera de l'ordre de plus de 16 milliards en 2018. Le maintien du niveau actuel des retraites reposera encore pendant longtemps sur l'emprunt par un Etat déjà surendetté.

L'absence de transparence de notre système de retraite est telle qu'il est impossible à un actif de se figurer la pension à laquelle il aura droit, sauf quelques années avant la retraite. On ne peut donc que regretter que cette réforme n'ait pas envisagé le basculement vers un système de retraite unique, fondé sur un régime par points ou par comptes notionnels, à l'image de certains pays comme la Suède, alors que ce système par points est déjà à l'œuvre chez nous dans les régimes complémentaires (Agirc, Arcco). Il a le grand avantage d'une meilleure lisibilité, de l'affirmation d'une justice inter-générationnelle et de la prise en compte des tendances démographiques.

Enfin, s'il paraît raisonnable de porter progressivement de 60 à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite, la polarisation exclusive autour de ce chiffre-totem montre que le gouvernement a davantage cherché à décrocher un symbole qu'à embrasser la juste complexité du problème. Cette réforme ne rétablira pas l'équilibre financier, à court ou à long terme, susceptible de donner confiance aux jeunes générations. Ne remettant pas en cause le manque de transparence du système actuel et l'injustice faite aux polypensionnés, aux femmes et aux titulaires de métiers pénibles, n'anticipant pas réellement les difficultés de l'emploi des seniors, cette réforme contribuera à élargir la faille qui s'installe entre les générations. Elle devra être remise en chantier et le plus tôt sera le mieux.

*Medhi Benchoufi, interne en Médecine, Président du club des Jeunes Actifs Démocrates  
Alain Villemeur, professeur associé à la chaire « transitions démographiques, transitions économiques » de l'université Paris Dauphine*